

ARMORIQUE DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 5 748 650 euros
Siège Social : 5 impasse du Douanier Rousseau – 22120 YFFINIAC
R.C.S. SAINT BRIEUC 450 559 844

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai, à neuf heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président. Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Janine MEURIOT, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 574 865 actions, soit la totalité des actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Sont mis à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée et remise en mains propres au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs et bulletins de vote ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- nomination de co-commissaires aux comptes ;
- ...
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

Enfin la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DE CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale décide de nommer :

- la société DELOITTE ET ASSOCIES, domiciliée 185 Avenue Charles de Gaulle – 92524 NEUILLY SUR SEINE Cedex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

- la société BEAS, domiciliée 7-9 Villa Houssay – 92524 NEUILLY SUR SEINE Cedex, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Luc LEMAIRE, Monsieur Pascal ENAULT et plus généralement au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...


Extrait certifié conforme
Monsieur Luc LEMAIRE